

# Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 novembre 2015 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

## PRÉSENCES:

- M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
- M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
- M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
- M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

- M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
- M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

# **ABSENCES:**

M. Denis Coderre, Maire Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

# **AUTRES PRÉSENCES:**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

# CE15 1957

II est

# **RÉSOLU:**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 novembre 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.004.

Adopté à l'unanimité.		
0.001		

CE15 1958
Il est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 octobre 2015.
Adopté à l'unanimité.
10.002
·
CE15 1959
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 octobre 2015.
Adopté à l'unanimité.
10.003
CE15 1960
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Itée, fournisseur unique, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au proje de contrat;
2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1155954006

CE15	1961

II est

**RÉSOLU:** 

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 68 898,77 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à 9048-3173 Québec inc. (CM12 0199), majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à 344 493,85 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.002 1154347001	

#### CE15 1962

II est

**RÉSOLU:** 

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder à NRJ environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 893,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2015-01;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.003 1150720002		

# CE15 1963

II est

**RÉSOLU:** 

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder à Dépôt Médical Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14476 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.
20.004 1156956001
<del></del>
CE15 1964
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
<ul> <li>1 - d'abroger les résolutions ci-dessous afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes ci après mentionnées, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds :</li> </ul>
<ul> <li>CG15 0161 - 26 mars 2015 - Construction Gamarco inc. (Appel d'offres public 10166);</li> <li>CG15 0145 - 26 mars 2015 - Cosoltec inc. (Appel d'offres public 10167);</li> <li>CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Filtrum inc. (Appel d'offres public 9834);</li> <li>CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Les Installations Électriques Pichette inc. (Appel d'offres public 9857)</li> <li>CG12 0399 - 25 octobre 2012 - HVAC inc. (Appel d'offres public 9859);</li> </ul>
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.005 1154474001
CE15 1965
Il est
RÉSOLU:
1 - d'autoriser une dépense de 145 615,84 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 57 située au 13795, boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 133 543,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5798;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.006 1155350003
<del></del>

II est

#### **RÉSOLU:**

- 1 d'accorder à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser des travaux de démolition et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 822,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5804;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire provenant du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.007 1151029007	

# CE15 1967

II est

#### **RÉSOLU:**

- 1 d'autoriser une dépense de 310 421,78 \$, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 283 456,46 \$ net de ristourne pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 296 925,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.008 1150890007		

## CE15 1968

II est

### **RÉSOLU:**

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense totale de 3 354 603,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017;

- 2 d'approuver les projets de conventions, de gré à gré, par lesquels les firmes « Hainault Gravel, huissiers de justice inc. », « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice », « Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc.», « Valade et associés s.e.n.c., huissiers de justice » s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, incluant les annexes 4 sur l'accès aux actifs informationnels et sur l'utilisation de ces actifs, pour une somme maximale de 1 677 301,68 \$ par année, pour les années 2016 et 2017;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.009 1156621001
CE15 1969
Il est
RÉSOLU:
1 - d'approuver un projet de convention par lequel Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, pour une somme maximale de 183 345,04 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14648 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.010 1154426001
<del></del>
CE15 1970
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
<ul> <li>1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;</li> </ul>
2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.
Adopté à l'unanimité.
20.011 1150026002

CE15 1971
II est
RÉSOLU:
d'approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish.
Adopté à l'unanimité.
20.012 1150775001
CE15 1972
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, constitué du lot 1 056 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la 4 <sup>e</sup> Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4 <sup>e</sup> Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.013 1151368007
CE15 1973
II est
RÉSOLU:
de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1 <sup>er</sup> septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
Adopté à l'unanimité.
20.014 1155840009

II est

#### **RÉSOLU:**

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Planeta S.E.C. un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit et à des fins de garderie, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 3 d'autoriser une dépense de 191 720,82 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C;
- 4 d'autoriser une dépense de 25 007,06 \$, taxes incluses, en incidence;
- 5 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.015 1154069010	

## CE15 1975

II est

### **RÉSOLU:**

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 477,64 \$, pour l'année 2015, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) - Ville liée de Pointe-Claire :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Travail de milieu / de rue	3 000 \$
Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis	Mangeons ensembles	2 477,64 \$
Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île	Heure des devoirs	4 000 \$

- 2 d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.016 1155066007		

CE15 1976
Il est
RÉSOLU :
d'autoriser la tenue d'un concours à l'intention des usagers de la route par le biais d'une application mobile sur le transport actif.
Adopté à l'unanimité.
30.001 1152442001
<del></del>
CE15 1977
Vu la résolution CA15 22 0402 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 octobre 2015;
Il est
RÉSOLU :
de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Sud Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1153253006
<del></del>
CE15 1978
Il est
RÉSOLU :
d'autoriser l'Université du Québec à Montréal à entamer des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith Jasmin construit sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé sur la rue De Maisonneuve Est entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 2 161 760 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.
Adopté à l'unanimité.
30.003 1151368017

II est
RÉSOLU :
de recommander au conseil municipal :
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides, conformément à l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal.</i>
Adopté à l'unanimité.
30.004 1151701017
CE15 1980
II est
RÉSOLU :
d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant de 7 500 euros (11 200 \$ CAD approximativement).
Adopté à l'unanimité.
30.005 1156369009
CE15 1981
II est
RÉSOLU :
1 - d'autoriser une dépense estimée à 2 386,41 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 9 au 15 novembre 2015, afin de participer à la 9 <sup>e</sup> conférence exécutive de Mayors for Peace, à Ypres en Belgique;
2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 2 000 \$;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.006 1154310004
<del></del>

Ш	l est
ш	

#### **RÉSOLU:**

- 1 d'approuver la programmation d'événements publics 2015 9<sup>e</sup> partie;
- 2 d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.007 1150679022		

## CE15 1983

Vu la résolution CA15 090245 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 octobre 2015;

II est

# **RÉSOLU:**

- 1 de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de soutiens financiers totalisant 48 070 \$ provenant de l'organisme Avenir d'enfants, dans le cadre du programme « Je lis, tu lis », et de la Banque Royale du Canada, dans le cadre du projet « Vive l'activité physique », réparties comme suit : un montant de 40 485 \$ pour 2015 et un montant de 7 585 \$ pour 2016;
- 2 d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.008 1151082007	

## CE15 1984

II est

# **RÉSOLU:**

d'autoriser un virement budgétaire supplémentaire jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$, pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématique et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.		
30.009 1153228002		

CE15 1985	
II est	
RÉSOLU:	
de demander au conseil municipal :	
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règleme le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlem l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de tel naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-0 touchant les contributions pour fins de parc.	ent relatif à la cession de terrains pour rrains de jeux et la préservation d'espaces
Adopté à l'unanimité.	
40.001 1152614003	
Levée de la séance à 9 h 40	
70.001	
Les résolutions CE15 1957 à CE15 1985 consignées dans ce comme si elles l'avaient été une à une.	procès-verbal sont considérées signées
Pierre Desrochers Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville